



MEUSE

# APPEL À VOLONTAIRES !

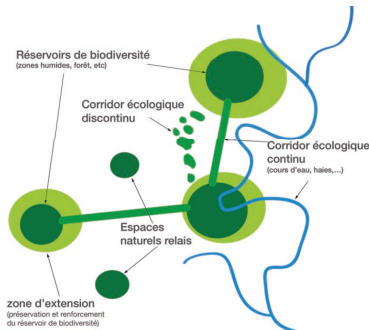
VOUS ÊTES UN AGRICULTEUR,  
UN PROPRIÉTAIRE PRIVÉ OU UNE  
COMMUNE ?

VOUS SOUHAITEZ  
PLANTER UNE HAIE  
OU CRÉER UNE MARE ?

**CET APPEL À  
VOLONTAIRES VOUS  
CONCERNE !**

Réponse attendue avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019  
Premier jury de sélection mi-décembre 2019

## LA TRAME VERTE ET BLEUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?






C'est un réseau écologique constitué de réservoirs de biodiversité et de corridors de déplacements des espèces :

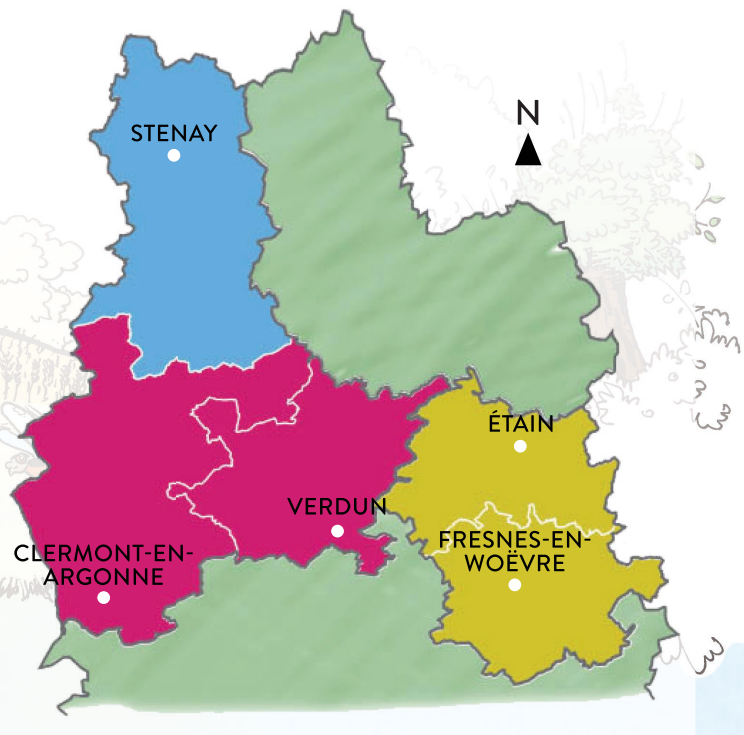
- Les réservoirs sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée
- Les corridors assurent des connexions entre des réservoirs, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie

### LES PROJETS DU CIPE

Ce projet s'articule autour de la recréation d'éléments naturels pour conforter et consolider les trames vertes et bleues sur les territoires de projet.

## TERRITOIRES CONCERNÉS ET LIMITES DES PROJETS :

-  PROJET PAYS DE STENAY ET DU VAL-DUNOIS  
Objectif : 10 km de haie et 5 mares
-  PROJET VALLÉE DE LA MEUSE ET VÉLOROUTE VOIE VERTE  
Objectif : 10 km de haie et 5 mares
-  PROJET « RAINETTES VERTES »  
Objectif : 6 km de haie et 6 mares







# VOUS SOUHAITEZ PLANTER UNE HAIE OU CREUSER UNE MARE ?

AFIN DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE TRAMES VERTE ET BLEUE NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE PROJET EN :

- Définissant les problématiques environnementales de votre parcellaire pour proposer le meilleur emplacement de la haie ou de la mare,
- Identifiant les essences d'arbres et arbustes en fonction de l'intérêt de la haie, de la nature du sol et de vos contraintes,
- Réalisant le chantier,
- Mobilisant les financements pour les plants d'arbres et arbustes.

EN CONTREPARTIE, NOUS SIGNONS ENSEMBLE UNE CHARTE DE BONNE GESTION QUI VOUS ENGAGE :

- À préparer le sol si besoin ;
- À se mobiliser lors des chantiers ;
- À entretenir les aménagements ;
- À apporter les éléments nécessaires à la bonne reprise des plants (dans le cas d'une plantation haie) : arrosage et paillage mis en place à la fin du chantier notamment.



La création de haies est réalisée en période automnale et hivernale (de novembre à mars) lorsque les conditions sont favorables.

La création de mares peut être prévue toute l'année, avec une préférence pour la période estivale.

**NOUS SOMMES ENCORE EN RECHERCHE DE PROJET POUR 2020 !**

**SI VOTRE PROJET N'EST PAS RETENU, NOUS POURRONS PROGRAMMER LES TRAVAUX POUR 2021**  
(SOUS RÉSERVE DE FINANCEMENTS)

Contact : **03.29.87.36.65** ou [biodiversité@cpie-meuse.fr](mailto:biodiversité@cpie-meuse.fr)

